



Conditions générales de vente

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les réservations faites en direct ou via notre site Internet ou par tout intermédiaire.

Toute réservation effectuée suppose l'acceptation des Conditions Générales de Vente.

Prix

Sauf mention contraire affichée, les prix indiqués sur le site ou dans l'hôtel sont exprimés en euros, TVA incluse, par chambre et par nuit, pour un nombre déterminé de personnes par chambre et pour une date choisie.

Sauf mention contraire, les prestations complémentaires (Petit déjeuner, repas, bar...) ne sont pas incluses dans le prix.

Sauf mention contraire explicitement précisée, les taxes de séjour ne sont pas incluses dans les prix. Elles sont à régler sur place et de 2,64€ par jour et par personne.

Confirmation de séjour, garantie de réservation et caution

Afin de garantir sa réservation au client, l'hôtel demande au client le règlement de la prestation en amont de l'arrivée via l'envoi d'un lien de paiement par mail. A l'arrivée, il sera demandé au client de laisser son empreinte bancaire à titre de caution.

Animaux

- Les animaux domestiques sont admis. Ils doivent être signalés au moment de la réservation. Un supplément de 15€00 sera facturé chaque jour durant le séjour.

Check-in / Check-out

Les arrivées, Check-in, se font à partir de 16 H 00 le jour de votre réservation.

Les départs, Check-out, se font à 11 H 00.

Si vous le souhaitez et dans la mesure du possible, vous pouvez solliciter la réception pour étudier la possibilité d'une arrivée plus tôt. Merci d'obtenir par mail la confirmation de notre établissement. Si vous désirez profiter un peu plus de nos installations et de votre chambre après 11 H et jusqu'à 13 H en accord avec la réception, un extra de 30 € vous sera facturé.

N'oubliez pas de nous remettre la clé de chambre à votre départ.

Parking

Notre parking est équipé d'un système de vidéo surveillance qui ne dédouane pas nos clients de leur responsabilité et obligation d'enlever l'ensemble de leurs affaires de leur véhicule pour éviter tout vandalisme potentiel.



Annulation ou non-présentation

Conformément à l'article L. 221-28 12° du code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux « prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ».

Ainsi, dans l'hypothèse où le client a choisi ses dates pour réaliser l'activité concernée, ce dernier ne pourra pas exercer de droit de rétractation en application de l'article L. 221-28 12° du code de la consommation.

1ère CIV, 25 NOVEMBRE 2010 la Cour de Cassation fait une stricte application des textes.

La haute juridiction sanctionne aux vises des articles L.121 20 et L. 121 20 4 du code de la consommation.

En effet, elle précise que si le droit de rétractation a été institué par le premier de ces textes, il ne s'applique pas aux contrats conclus par voie électronique ayant pour objet la prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée, lesquels sont exclus par le second texte.

Cependant et à titre exceptionnel et commercial notre établissement accepte l'annulation de votre séjour dans les conditions suivantes ci dessous :

La réservation peut être annulée par écrit et gratuitement par le client jusqu'à :

- Une semaine avant le jour d'arrivée.

L'hôtel se réserve le droit de facturer le montant total du séjour si :

- Le client n'a pas annulé sa réservation dans le délai imparti
- Le client quitte l'hôtel le jour même de son arrivée ou pendant son séjour inachevé
- Le client ne se présente pas le jour de sa réservation

L'article 1590 du Code civil stipule qu'en cas d'annulation par l'hôtelier de la réservation, celui-ci doit rembourser le double des sommes versées par le client lorsqu'il s'agit d'arrhes.



Conditions d'annulation pour les restaurants

Conformément aux articles L214-1 à L214-3 du code de la consommation, l'acompte (contrairement aux arrhes) est un 1er versement sur l'achat d'une marchandise ou d'une prestation de services. Le professionnel et le consommateur sont chacun obligés de tenir leur engagement. Un contrat, un bon de commande, ou le fait de verser un acompte sont considérés comme un engagement.

Le professionnel doit fournir la marchandise ou la prestation de services et le consommateur doit acheter le bien ou la prestation prévue par le contrat (sauf accord contraire entre les 2 parties). Si l'un ou l'autre se rétracte, s'il change d'avis, il peut être condamné à payer des dommages et intérêts.

**-En cas d'annulation survenant entre 7 et 10 jours avant la prestation,
l'acompte sera conservé dans son intégralité**

**-En cas d'annulation survenant moins de 7 jours avant la prestation,
l'acompte et le solde devront être payés dans leur intégralité**